

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - HEBERGEMENT
CAMPING DE LA MOTTE

RESERVATION : la réservation ne sera effective qu'après le retour du contrat de location complété daté et signé, et après encaissement d'un acompte équivalent à 30% du prix total du séjour. A réception de l'acompte sous 14 jours après l'envoi des documents, toute réservation est définitive. Toute modification au contrat avant la réception de l'acompte devra être signalée au préalable et ne sera possible qu'après accord du camping.

Dans le cas d'une réservation qui intervient moins de 30 jours avant la date d'arrivée, le règlement en totalité sera demandé au moment de la réservation. Seule la taxe de séjour sera à régler sur place à l'arrivée.

PAIEMENT DU SOLDE DU SEJOUR : le solde du séjour est payable 30 jours avant le jour de l'arrivée. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. Le solde à payer correspond au tarif sur le contrat. Seule la taxe de séjour sera à régler sur place le jour de votre arrivée.

Aucune réduction ne sera appliquée si le nombre de personnes présentes est inférieur au nombre de personnes mentionnées sur le contrat ; cependant, si le nombre de personnes présentes est supérieur au nombre de personnes mentionnées sur le contrat un supplément vous sera facturé selon nos tarifs en vigueur.

Nos tarifs s'entendent TTC ; la TVA est applicable selon les taux en vigueur.

CAUTIONS : une caution de 200€ pour l'hébergement et de 50€ pour le ménage en chèque séparé et pour chaque hébergement sera versée par le locataire le jour même de son arrivée. Celles-ci seront restituées lors du départ, sous réserve que l'hébergement soit rendu dans le même état de propreté qu'à l'arrivée, complet et en bon état. En cas de départ nocturne ou anticipé, la caution est renvoyée dans les 8 jours, sous réserve de retenues éventuelles pour nettoyage ou réparations. Un tel départ équivaut à une acceptation de la décision sur la retenue éventuelle de tout ou partie de la caution. La caution de 50€ sera retenue si l'hébergement n'a pas été nettoyé correctement avant le départ.

INVENTAIRE : le matériel de chaque hébergement fait l'objet d'un inventaire remis au locataire qui est tenu de le contrôler dès son arrivée et de signaler toute anomalie. Le locataire devra remettre le formulaire d'inventaire dûment signé à l'accueil le jour même de son arrivée. Tout formulaire non rendu vaut acceptation par le locataire (la signature du contrat de location faisant foi) ; aucune réclamation ne sera possible sans formulaire d'état des lieux signé. L'état des lieux de départ sera effectué par le personnel du camping le jour du départ.

LOYER : les prix des locations s'entendent tous frais compris notamment les charges d'eau, de gaz et d'électricité. En sus : taxe de séjour. Les tarifs s'entendent TTC ; la TVA est applicable selon les taux en vigueur.

En cas de tarification s'échelonnant sur 2 périodes, le tarif sera calculé au prorata des tarifs correspondant à chacune des périodes.

HEBERGEMENT : pour des raisons de sécurité et d'assurance, il est strictement interdit de dépasser le nombre d'occupant prévus dans chaque location. Le matériel que vous trouverez à votre disposition dans les locations correspond au nombre de personnes pouvant y loger. Les draps, le linge de cuisine et de toilette ainsi que les produits d'entretien ne sont pas fournis. **Les locations sont strictement non fumeurs.**

DATE ET SEJOUR : les séjours débutent à partir de 15h le jour d'arrivée et se terminent à 10h le jour du départ. Nous vous demandons de bien vouloir respecter ces horaires.

Les arrivées se font jusqu'à 20h : au-delà de cet horaire, le locataire devra nous prévenir.

Si le locataire ne se présente pas le jour mentionné sur le contrat sans prévenir le camping, la location restera à sa disposition pendant 24h ; passé ce délai nous pouvons re-disposer de la location et l'acompte versé restera acquis.

REGLEMENT INTERIEUR : La signature de ce présent contrat de location vaut également acceptation du règlement intérieur du camping, téléchargeable sur notre site internet : www.camping-vendee-lamotte.com .

ANNULATION : Toute annulation doit nous être parvenue par courrier ou par mail, la date de réception faisant foi.

Si vous n'avez pas opté pour l'assurance annulation, en cas d'annulation de votre séjour, **l'intégralité de l'acompte versé sera retenue**, sauf si l'annulation a lieu plus de 30 jours avant la date du début du séjour, dans les cas suivants et sur justificatif :

- maladie, hospitalisation, accident des personnes mentionnées sur le contrat
- décès des personnes mentionnés sur le contrat, conjoint, concubin, ascendant, descendant, frères et sœurs.

Toute réservation annulée moins de 30 jours avant la date d'arrivée ne donnera lieu à aucun remboursement d'acompte. Une interruption de séjour ne donnera lieu à aucun remboursement, qu'elle qu'en soit la raison.

Pour obtenir un remboursement en cas d'annulation ou interruption de séjour, nous vous invitons à souscrire une assurance annulation à la signature de votre contrat de location, effective auprès de notre partenaire Campez Couvert.

ASSURANCES : Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets, ainsi que de détérioration à l'intérieur des locations : nous vous conseillons vivement de vérifier que votre assurance responsabilité civile couvre bien les incidents pouvant survenir pendant votre séjour.

AUTORISATION DE DIFFUSION : nous pouvons être amenés à vous prendre en photo pour illustrer notre site internet ou bien nos plaquettes publicitaires... Si vous ne souhaitez pas, vous devrez le notifier par courrier recommandé avant votre arrivée.

VISITEURS : les visiteurs devront se présenter au bureau d'accueil ; ils acquitteront la redevance et ils devront respecter le règlement intérieur. Leur véhicule sera stationné sur le parking à l'entrée. Tout visiteur non déclaré sera facturé au tarif d'une personne supplémentaire. L'accès à la piscine est interdit à tout visiteur.

ANIMAUX : Les animaux sont interdits dans nos locations.

SECURITE : L'étang du camping est clôturé et fermé avec un portillon. Aucun enfant ne doit y pénétrer sans être accompagné par un adulte. Des panneaux installés autour de l'étang vous le rappellent. En cas d'incident, le camping se décharge de toute responsabilité.

Les enfants ne sachant pas nager et non accompagnés d'un adulte ne doivent pas pénétrer seuls dans l'enceinte de la piscine.

NOUS ATTESTONS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION.

Fait à : _____ Le : ____ / ____ / _____

*Signature du locataire
précédée de la mention « lu et approuvé »*

*Signature du responsable
du Camping de La Motte*

